

Coordonnées du syndicat CGT

Montpellier Alco (bureau 3135)
Permanence du lundi au vendredi de 9H à 11H30 et de 13H30 à 16H
Tél : [04.67.67.66.83](tel:04.67.67.66.83)
Mail : cgt@herault.fr

Coordonnées de la Section AT

(Pour les agents de la DGA AT)

Responsable de la section / Référent Route : [Mathieu GUY](mailto:Mathieu.GUY@herault.fr) - [06.13.70.47.73](tel:06.13.70.47.73) cgtsectionat@gmail.com

Référent PMO : [Thierry LOPEZ](tel:06.86.32.45.07) - [06.86.32.45.07](tel:06.86.32.45.07)

Référent Forestiers-Sapeurs / Rando-Pisteurs : [Hugues DUPLANIL](tel:06.87.05.15.01) [06.87.05.15.01](tel:06.87.05.15.01)

Les délégués de secteurs :

Secteur Béziers
[Thierry LOPEZ](mailto:Thierry.LOPEZ@herault.fr) – [Fabien ROUX](mailto:Fabien.ROUX@herault.fr)

Secteur Montpellier
[Jean-Luc FOURNIER](mailto:Jean-Luc.FOURNIER@herault.fr) – [Boris MUTUEL](mailto:Boris.MUTUEL@herault.fr)

Secteur St Mathieu de Trévières / Ganges / Lunel
[Mathieu GUY](mailto:Mathieu.GUY@herault.fr)

Secteur Bédarieux / St Gervais sur M. / Le Bousquet d'O.
[David PAREDES](mailto:David.PAREDES@herault.fr) – [Philippe MARTIN](mailto:Philippe.MARTIN@herault.fr)

Secteur Lodève / Le Caylar / St André de S. / Clermont l'Hlt
[H. PLANTIER](mailto:H.Plantier@herault.fr) – [D. DESSERRE](mailto:D.Desserre@herault.fr) – [H. JACQUET](mailto:H.Jacquet@herault.fr) – [F. GIL](mailto:F.Gil@herault.fr) – [H. DUPLANIL](mailto:H.Duplanil@herault.fr)

Secteur Olonzac / St Chinian / Capetang
[Grégory BOULET](mailto:Gregory.Boulet@herault.fr)

Secteur St Pons de Thomières / Salvétat sur A. / Olargues
[Ludovic MOLINARI](mailto:Ludovic.Molinari@herault.fr)

Secteur Sète / Florensac / Pézenas / Mèze
[Olivier PARGOIRE](mailto:Olivier.Pargoire@herault.fr) – [Alain MAUREL](mailto:Alain.Maurel@herault.fr)



Conseil
Départemental 34

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite: prendre contact me syndiquer
Nom : Prénom :
Adresse :
Ville: CP :
Email : Tel :
DGA : Pôle :

A renvoyer a : Syndicat CGT— Mas d'Alco, 1977 avenue des moulins— 34087 Montpellier ☎ OU cgt@herault.fr

Cahier de revendications DGA AT

la
cgt

Conseil
Départemental 34



Depuis plusieurs années, les mauvais coups pleuvent sur les agents de notre collectivité et sur les fonctionnaires de notre pays en général :

Menace sur nos JTL, suppression de 2 jours de ponts, gel du point d'indice, rétablissement du jour de carence, privatisation de certaines tâches, suppressions de postes, conditions de travail dégradées, etc...

Toutes ces mesures ne permettront en aucun cas d'améliorer et de développer des services publics de qualité pourtant indispensables à la vie de tous. Dans ces conditions, les fonctionnaires sont dans l'impossibilité de vivre décemment de leur salaire, et de remplir correctement leurs missions.

La CGT vous propose l'alternative pour combattre ces politiques régressives.



Revendications pour les agents de la DGA AT

- * L'arrêt immédiat de la politique de privatisation des missions (ex : peinture routière, élagage, fauchage, curage de fossés, propreté des locaux, etc...)
- * L'embauche d'effectifs supplémentaires pour de meilleures conditions de travail
- * Des moyens financiers supérieurs pour l'entretien et l'investissement sur le domaine public
- * Recalibrage de certains postes à responsabilité et une réelle prise en compte dans le Régime Indemnitaires des responsabilités prises par les agents techniques et administratifs (ex : adjoint chef de centre ou de groupe etc...)
- * Une revalorisation de la prime de suggestion S16 (prime métier) à hauteur de 200€ net par mois et que celle-ci soit étendue à tous les agents Techniques, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui (seulement les agents d'exploitation des routes la perçoivent)

Pour les agents des routes

- * Le paiement ou la récupération des journées d'astreintes effectuées les jours de ponts sur la base d'un jour férié
- * Doublement par la collectivité, du montant de l'astreinte exploitation soit 318€ brut

Pour les Forestiers-Sapeurs

- * Réévaluation de l'indemnité des permanences incendies (pas réévalué depuis plus de 15 ans)
- * Une commission vêtement à laquelle participeraient les représentants du personnel

Pour les agents des ateliers PMO

- * Pour le parc de Béziers, l'instauration du travail variable avec les horaires d'accueil
- * Une commission vêtement à laquelle participeraient les représentants du personnel
- * Un système de dotation vêtement à points (comme pour les routes)

Pour les agents de propreté

- * Saisie du CHSCT sur les modalités de nettoyage par la collectivité des outils de travail et EPI ainsi que sur les modalités de pointage. Revendication sur les effectifs et la titularisation



PAS D'ACQUIS SOCIAUX SANS CONQUÊTES SYNDICALES!

Du 29 Nov au 6 Déc 2018

UN SEUL TOUR DE SCRUTIN
CHAQUE VOIX COMPTE!

Revendications pour l'ensemble des agents du Conseil Départemental

- * Revalorisation de 200 € de l'ensemble du régime indemnitaire (Indemnité Départementale) dans le cadre d'un nouveau protocole d'accord ;
- * Un ratio promu-promouvable à 100% garantissant un meilleur déroulement de carrière.
Ainsi, il est nécessaire d'abroger l'actuel protocole CAP. Ce dernier ne garantit ni la transparence ni les possibilités de recours des salariés. La notion de mérite, introduite dans ce protocole n'a fait que renforcer l'opacité des propositions faites par l'administration et validées par l'exécutif départemental.
Ce ratio à 100 % permettrait que les personnels puissent être promus dès qu'ils remplissent les critères statutaires ;
- * Création d'une CAP mobilité : établissement de critères objectifs dans la gestion des changements de résidence administrative ; actuellement les agents désireux de changer de poste tout en restant dans la collectivité se voient dans l'obligation d'être soumis à un véritable entretien de recrutement au même titre que tout postulant venant de l'extérieur de la collectivité ;
- * Elaboration d'une réelle politique de résorption de l'emploi précaire par la titularisation
- * La création d'emplois statutaires : Embauches d'agents fonctionnaires territoriaux dans les services en manque d'effectifs, pour de meilleures conditions de travail
- * Reconnaissance de toutes les heures effectuées / Récupération ou paiement des heures supplémentaires (Majoration)
- * L'abrogation du jour de carence
- * Transparence sur les critères d'attribution de la NBI et autres primes
- * Organisation du travail : règles des remplacements (primes) / charge de travail à limiter suivant les secteurs
- * Valoriser les demandes de temps partiels sur autorisation, garants de la qualité de vie au travail et de la qualité de vie professionnelle
- * Dialogue social: participation et représentation des agents : développer les deux approches. Réécrire les principes du dialogue social dans notre collectivité
- * Qualité de vie au travail: Donner du sens au travail. Garantir la santé au travail des agents. Organiser un réseau d'assistant de prévention.
- * Intégration des 3 jours de ponts
- * L'obligation du respect du critère «à valeur de travail égale, salaire égal » avec moyens alloués égaux
- * L'instauration du temps de travail à 32h
- * L'établissement d'un vrai droit et accès à la formation professionnelle avec un financement porté à 3 % pour le CNFPT
- * Protection sociale complémentaire (santé et prévoyance) : Augmentation de la part du CD et amélioration de la couverture santé
- * La création d'un Comité d'Activité Sociale et Culturelle (CASC) et développement de l'action sociale (restauration et transports)
- * La mise en Œuvre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes



PAS D'ACQUIS SOCIAUX SANS CONQUÊTES SYNDICALES!

Du 29 Nov au 6 Déc 2018

UN SEUL TOUR DE SCRUTIN
CHAQUE VOIX COMPTE!